

Gélinas, André, *Les organismes autonomes et centraux*, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1975, xii + 346 p.

Paul Gagné

Volume 8, Number 3, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700808ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700808ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gagné, P. (1977). Review of [Gélinas, André, *Les organismes autonomes et centraux*, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1975, xii + 346 p.] *Études internationales*, 8(3), 523–524. <https://doi.org/10.7202/700808ar>

GÉLINAS, André, *Les organismes autonomes et centraux*, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1975, xii + 346p.

Cette étude porte sur la gestion de l'État, plus spécialement sur l'administration publique au Québec ; et comme le laisse entrevoir le titre, l'auteur se limite à l'étude des organismes autonomes et des organismes centraux. L'étude est divisée en trois parties : la première traite de la décentralisation ou de l'autonomie fonctionnelle, la deuxième, des organismes autonomes de l'administration québécoise, et la troisième, des organismes centraux.

Dans l'introduction à la première partie, l'auteur brosse l'image d'ensemble des institutions administratives québécoises ; il distingue trois concepts fondamentaux sous-jacents à toute typologie : celui du noyau central, celui de la déconcentration et celui de la décentralisation. Il divise ensuite cette partie en deux chapitres : l'un qui traite des causes de la décentralisation fonctionnelle, et l'autre, des fondements et des conséquences de la décentralisation fonctionnelle. Comme causes générales, Gélinas retient l'industrialisation, l'urbanisation et la popularité accrue de l'idéologie socialiste ; pour ce qui est des causes particulières, il les regroupe en six catégories :

1. l'inhabileté des structures existantes à permettre l'exercice de certaines fonctions spéciales ;
2. l'inhabileté des structures existantes à satisfaire certaines exigences démocratiques ;
3. la théorie de la séparation des pouvoirs ;
4. la crainte du patronage ;
5. le désir d'échapper aux contrôles exercés par les organismes centraux domestiques, de contrôle et de direction ;
6. le désir de mettre en évidence une activité déterminée.

Comme fondements formels, Gélinas mentionne les dispositions légales par les-

quelles on établit les rapports des organismes autonomes avec les autres institutions politiques et la population ; comme fondements informels, l'auteur vise les mécanismes par lesquels les agents politiques, c'est-à-dire les partis, les leaders d'opinion publique, les groupes d'intérêts et la presse peuvent neutraliser les tendances de centralisation fonctionnelle. Enfin, les conséquences formelles de la décentralisation sont la désintégration ou le démembrement de l'administration et les conséquences informelles plus difficiles à évaluer se traduisent par l'amointrissement du pouvoir stratégique de l'État et l'accroissement des frais administratifs. En somme, nous dit l'auteur, le problème fondamental est la détermination du degré désirable de décentralisation.

La deuxième partie, qui traite des organismes autonomes de l'administration québécoise, se divise en deux chapitres : l'un sur les éléments descriptifs des organismes autonomes, et l'autre sur les éléments dynamiques de ces organismes. Dans l'introduction à cette deuxième partie, l'auteur veut « vérifier dans quelle mesure les propositions concernant les causes, les fondements et les conséquences de la décentralisation fonctionnelle, énoncées dans la première partie, s'appliquent à une administration déterminée ». Ensuite, il donne une définition de l'organisme autonome, puis une typologie et un critère de classement (l'exercice d'une fonction dominante).

Le premier chapitre se sert des éléments descriptifs suivants : 1. le nombre d'organismes dans la catégorie ; 2. la date de création ; 3. le ministère de tutelle ; 4. l'instrument légal de création ; 5. la compétence territoriale ; 6. les fonctions exercées ; 7. le nombre de membres directeurs ; 8. l'organisation exécutive ; 9. la participation des membres directeurs ; 10. le statut juridique et les pouvoirs spéciaux ; 11. la prohibition des conflits d'intérêts ; 12. la durée légale de l'organisme. Au moyen de ces éléments, Gélinas décrit quelques cents organismes regroupés en

cinq sections : les conseils, les tribunaux, les régies, les sociétés, les offices.

Le deuxième chapitre examine l'étendue, l'intensité et la profondeur des contrôles exercés sur les organismes autonomes en se servant d'une grille comportant quatre catégories : les contrôles gouvernementaux, les contrôles administratifs (centraux), les contrôles parlementaires et les contrôles judiciaires. À ces contrôles institutionnels, l'auteur ajoute les contrôles exercés par l'opinion publique, surtout celle exprimée dans le journal.

La troisième partie concerne les organismes centraux. Cette analyse est indissociable de la précédente, car les organismes centraux déterminent, par les contrôles qu'ils exercent, le degré d'intégration ou d'autonomie fonctionnelle des organismes autonomes. Dans un premier chapitre, l'auteur examine les causes et les conséquences de l'intégration au palier politique ; il décrit ensuite sommairement l'organisation actuelle au Québec et il fait état de réformes possibles. Dans le deuxième chapitre de cette partie, Gélinas aborde d'abord les causes et les conséquences de l'intégration administrative, puis les principes de séparation et d'organisation des fonctions de gestion centrale, avant d'établir un classement des organismes centraux et d'explicitier les fonctions et la compétence de ces divers organismes ; il termine en proposant quelques principes directeurs quant à la formulation législative de la compétence des organismes centraux et en analysant les contrôles des organismes centraux autonomes afin de présenter leur cadre juridique actuel et de déterminer leur degré d'intégration. Dans le troisième chapitre, l'auteur propose certaines réformes de l'organisation administrative centrale, entre autres, un nouveau regroupement des organismes centraux.

En conclusion, Gélinas rétablit la liaison des organismes autonomes aux organismes centraux en examinant les deux principaux modèles de contrôles, en proposant des

modèles de législation propres à chaque type d'organisme et en présentant un sommaire de ses propositions. On pourrait reprocher à Gélinas le caractère un peu timide des réformes administratives qu'il propose, mais ce serait mal comprendre le sens de son étude ; il ne remet pas en question le système dans lequel on vit, il le prend comme donné et en fait une analyse empirique. Tout au plus, demanderait-il un peu plus de cohérence rationnelle du système administratif québécois. En terminant, souhaitons avec l'auteur que son étude contribue à une meilleure compréhension de l'administration publique du Québec.

Paul GAGNÉ

*Département de philosophie,
Université du Québec à Trois-Rivières*

HASSOUNA, Hussein A., *The League of Arab States and Regional Disputes. Study of Middle East Conflicts*, New York, Oceana Publications, 1975, 512p.

Une bonne analyse de l'histoire de la Ligue arabe et de son action est réalisée par H. A. Hassouna. L'auteur, diplomate égyptien expérimenté, a rédigé un exposé clair et substantiel. Dans une brève première partie, il rappelle le contexte de sa formation. Cette union des États arabes émane au moins autant de l'ancienne puissance tutélaire, la Grande-Bretagne, que de la volonté des intéressés, à l'origine, sept États, dont tous ne sont même pas, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, parvenus au stade de l'indépendance formelle. Débattu à la fin de 1944, le projet aboutit le 22 mars 1945 dans le « Protocole d'Alexandrie ».

La Ligue est un peu organisée comme l'ONU dont la Charte s'élabore au même moment. Le Conseil, les comités permanents et le secrétariat lui aussi permanent